

FESTIN DE CENDRES

[malédiction]

Incantation	1 action simple
Composantes	V, G, M
Portée	courte (7,50 m + 1,50 m/2 niveaux) (5 c + 1 c/2 niveaux)
Zone/Cible	une créature
Durée	2 jours/niveau (T)
JS	Vigueur pour annuler
RM	oui

Le personnage maudit sa cible en l'affligeant d'une faim que nulle nourriture ne peut apaiser. Si la cible rate son jet de sauvegarde, elle souffre d'inanition. Les effets de ce sort ne peuvent pas infliger plus de points de dégâts non létaux que la cible ne possède de points de vie. Aucune quantité de nourriture ne peut contrer cet effet et toute tentative pour absorber de la nourriture rend la cible nauséuse à moins qu'elle ne réussisse un jet de Vigueur DD 12. La cible subit tout de même les conséquences normales de tout ce qu'elle mange (qu'il s'agisse de poison, de potion ou autre). On peut dissiper festin de cendres avec annulation d'enchantement, souhait limité, miracle, délivrance des malédictions ou souhait mais il faut soigner les effets de la faim comme d'ordinaire.

===Mythique===

En cas de jet de sauvegarde raté, la cible subit immédiatement 1d6 points de dégâts non-létaux par grade que possède le personnage. Ajoutez le grade du personnage au DD des tests de Constitution ultérieurs effectués par la cible pour résister aux effets de faim provoqués par ce sort. Tant que dure la malédiction, la cible ne gagne aucun avantage conféré par des sorts, des effets ou des objets qui se mangent, telle que la nourriture créée par un sort de festin des héros (mais la nourriture est tout de même consommée si la cible la mange).